



Demande de casier judiciaire b2

Par **galaxy_old**, le **09/12/2007** à **16:06**

Bonjour,

J'ai appris que la préfecture avait demandé un extrait de mon casier judiciaire B2 sans mon consentement. Est-ce que je devais en faire la demande moi-même ou a-t-elle le droit de le faire sans ma signature ? je suis en conflit avec mon employeur qui essaie de rompre mon contrat.

Est-ce que tout ce qui est dans le B2 doit apparaître aussi sur le B3 ?

Merci de me répondre rapidement.

Par **jeetendra**, le **09/12/2007** à **20:17**

bonsoir, la prefecture en tant qu'autorite administrative a effectivement acces au volet numero 2 du casier judiciaire, le volet numero 3 C'est pour les invidus il n'y a pas grand chose dessus, cordialement